

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Intitulé de l'action de formation

- Pour tous les salariés devant exercer la fonction Sauveteur Secouriste du Travail dans le cadre de leur activité professionnelle ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposé par le Code du Travail.

Objectif (s) de la Formation

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'analyser une situation d'accident et de mettre en œuvre les actions de protection et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :
 - Protéger la victime et les témoins.
 - Alerter les secours d'urgence adaptés.
 - Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Références réglementaires

Accident : Articles L4121-1 et L4121-2, R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail.
Secours : Articles L4121-3, R4224-14 à R4224-16 du Code du Travail.
Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
Cirulaire CNAMTS N° 53/2007 du 03/12/07.

Prérequis

- Aucun

Nombre de participant

Groupe de 4 à 10 personnes

Pour que la formation soit validée auprès de l'INRS, il faut que la session de formation comporte 4 personne minimum.

Contenu

Enseignements théoriques et pratiques

- Sensibilisation à la prévention des risques professionnels en entreprise
- Connaître le cadre juridique de son intervention.
- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail
 - Réaliser une protection adaptée
 - Examiner la victime et déterminer l'action choisie
 - Faire alerter ou alerter
 - Secourir la victime d'une manière appropriée
- Application de ses compétences de SST au service de la prévention dans son entreprise
 - Se situer dans l'organisation de l'entreprise
 - Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
 - Informer les différents acteurs de la prévention
- Gestes de secours.
- Entraînement sur mannequin et Défibrillateur Semi-Automatique.
- Simulations d'accidents.

Profil des intervenants

- **Formateur SST certifié** par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

Nom du responsable pédagogique encadrant la formation

- Mr BRANCHEREAU Sébastien

Moyens pédagogiques

Théorique et Pratique

- Formation en face à face pédagogique orientée pratique conforme au programme INRS / Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé. Matériel de Secourisme, affiches pédagogiques, films INRS
- Remise de livrets de stage et d'un crayon à chaque stagiaire
- Temps d'échange entre formateur et stagiaires
- Notre centre est équipé de 3 salles de formation (de 14 à 24m²) pouvant accueillir des groupes jusqu'à 12 personnes

Dates de la formation

- Fonction du planning en cours

Durée de la formation

- Durée de la formation initiale :
14 heures (soit généralement 2 jours)
Renouvellement tous les 24 mois pour une durée de 7 h
- Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

Lieu de la formation

- Sur le site de l'organisme de formation ou chez le client

Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis

- Feuille d'émargement
- Feuille d'évaluation de fin de stage

Sanction de la formation

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.